

Coppet, le 13 mai 2009 (102.80/NIM/jpp)



ADMINISTRATION

GRAND-RUE 65
CH-1296 COPPET
TÉL 022 960 87 00
FAX 022 960 87 09

Au Conseil communal de Coppet

Préavis municipal n° 14/2008-2009

Demande de crédit de CHF 25'422.29 pour la réfection de la villa sise au chemin des Sports n° 8, propriété de la commune de Coppet.

Municipale responsable : Mme Nicole Imesch

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

La construction de la villa sise au chemin des Sports n° 8 a pris fin dans le courant de l'année 1992. Elle a été réalisée dans le cadre du complexe scolaire des Rojalets, de même que 5 autres objets du même type. Depuis le 1^{er} juillet 1993, ce logement a été occupé par le même locataire qui a résilié son bail pour le 31 mars 2009. Cette démarche a été acceptée par la Municipalité vu la reprise quasi immédiate par un nouveau locataire.

Constat

Durant les seize ans d'occupation de ce logement par le même locataire, aucune réfection n'a été entreprise. Un état des lieux établi en date du 16 mars 2009 a mis en évidence que d'importants travaux de réfection devaient être entrepris. Aucune dégradation imputable au locataire n'a été relevée. Par conséquent, nous pouvons qualifier les réfections nécessaires «d'usure normale». Il s'agit principalement de :

- Rafraîchir les murs et les plafonds
- Enlever la moquette existante
- Mastiquer et repeindre les boiseries des fenêtres
- Lessiver les éléments fixes tels que bloc de cuisine

En l'état, il était impossible de relouer ce logement, c'est pourquoi la Municipalité a entrepris ces travaux dans les meilleurs délais.

A noter encore que le présent préavis porte sur des rafraîchissements intérieurs, des travaux d'entretien supplémentaires allant probablement être nécessaires sur l'entier des bâtiments.

Coût

Le décompte ci-après est établi sur la base des factures payées et après étude de devis comparatifs :

- Travaux de peinture et de lessivage	CHF	18'506.65
- Remplacement de la moquette par du parquet	CHF	6'239.50
- Travaux de menuiserie	CHF	236.70
- Installations sanitaires	CHF	439.44
Total TTC	CHF	25'422.29

Financement

Ce montant a été financé par la trésorerie courante.

Amortissement

Il est prévu de l'effectuer en une seule fois, pour la totalité des coûts, par prélèvement sur le compte d'entretien des logements des Rojalets.

Frais d'entretien

Les coûts d'entretien de l'appartement seront inclus dans le budget ou feront l'objet de préavis en cas de travaux importants.

Conclusion

Comme annoncé lors de la séance du Conseil communal du 4 mai 2009 et au vu de l'urgence des travaux et des délais extrêmement courts avant de relouer la villa le plus rapidement possible afin de minimiser les pertes de loyer, la Municipalité a entrepris les travaux de réfection et a par conséquent utilisé la compétence déléguée par le Conseil Communal au début de la législature lui permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles.

Le présent préavis appelle à valider cette dépense.

Décision

En conséquence, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Vu le préavis municipal n° 14/2008-2009
Vu le rapport de la commission du Conseil communal
Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour
Décide d'accepter le préavis 14/2008-2009 relatif à une demande de crédit de CHF 25'422.29 pour la réfection de la villa sise au chemin des Sports n° 8, propriété de la commune de Coppet.

Ainsi accepté par la Municipalité
dans sa séance du 18 mai 2009

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
P.-A. Romanens

Le secrétaire
B. Bertocini

